

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB  
du Grand Anney

Chapeiry

Réglement graphique  
PLAN C : HAUTEURS

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé  
à la présente délibération du Grand Anney du 18  
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi  
HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE  
1:5000

PROCÉDURES

Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025

Modification Modification simplifiée Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024

PLUi  
bioclimatique

Urbanisme  
Habitat  
Mobilités

Hauteur

- Secteur C1 : 8m (R+1)  
Secteur C2 : 10m (R+1+c)  
Secteur C2 bis : 10m (R+1+c)  
Secteur C3 : 12m (R+2+c)  
Secteur C3 bis : 12m (R+2+c)  
Secteur C4 : 15m (R+3+c)  
Secteur C4 bis : 15m (R+3+c)  
Secteur C5 : 18m (R+4+c)  
Secteur C5 bis : 18m (R+4+c)  
Secteur C6 : 21m (R+5+c)  
Secteur C6 bis : 21m (R+5+c)  
Secteur C7 : 24m (R+6+c)  
Secteur C7 bis : 24m (R+6+c)  
Secteur C8 : 27m (R+6+c)  
Secteur C8 bis : 27m (R+6+c)  
Secteur C9 : 30m (R+8+c)  
Secteur C9 bis : 30m (R+8+c)  
Secteur C10 : 42m (R+12+c)  
Secteur C11 : 50m (R+15+c)  
Secteur C11 bis : 50m (R+15+c)  
Secteur C12  
Secteur C13

Autres prescriptions

Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation  
au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

Limites de zones

Bâti

bâti dur  
bâti léger

Données d'information

Cours d'eau

